



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU CONTRAT
D'ASSURANCE VEHICULES A MOTEUR AVEC
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SMACL**

**DÉCISION N° DM-21-031
EN DATE DU 26 JANVIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4937 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-19-512 en date du 19 décembre 2019, de signer avec la SMACL un contrat garantissant la flotte automobile municipale.

CONSIDÉRANT la proposition du titulaire du marché, compte tenu de l'évolution du parc automobile de la ville de Vincennes au cours de l'année 2020, de signer un avenant de régularisation ;

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°1 de réajustement au contrat véhicules à moteur avec la compagnie d'assurance SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende 79031 Niort Cedex 9, indiquant un solde créditeur en faveur de la commune d'un montant de 2 062,64 € au titre de l'année 2020.

D'INSCRIRE cette recette au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé des ressources
humaines, de la sécurité publique, des affaires
juridiques et domaniales et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210126-lmc1H8090H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/01/2021 Date de Publication : 26/01/2021
